

Audiences Publiques du BAPE sur le projet

Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska et des infrastructures connexes

Mémoire préparé par

Parti vert du Québec



Xavier Daxhelet

Janvier 2007

Présentation du Parti vert du Québec

Le Parti vert du Québec (PVQ) est un parti politique voué à l'instauration d'une société authentiquement démocratique dans le cadre d'un développement durable visant l'amélioration et la préservation de notre qualité de vie. Ce développement doit conjuguer de manière harmonieuse les aspects politique, économique et social de la vie en société. Le PVQ s'inscrit dans le réseau international des partis et des mouvements politiques verts en respectant ses principes de sagesse écologique, de justice sociale, de démocratie participative, de non-violence, de développement durable et de respect de la diversité.

Pour le PVQ, il importe que chaque projet de développement, qu'il soit économique, social ou environnemental, ne doit pas présenter un effet néfaste à long terme sur l'un de ces trois domaines. Le grand défi de nos sociétés industrialisées et développées est d'ores et déjà de réduire les impacts de nos activités sur l'environnement que celui-ci soit humain ou non. De ces impacts, on peut citer les changements climatiques, la pollution des cours d'eau, des nappes phréatiques, des océans, la baisse de fertilité des sols agricoles, la réduction de la couche d'ozone, la perte de la biodiversité mais également la pauvreté, la distribution inéquitable des ressources et de l'accès inégal au minimum vital. Le programme du Parti Vert du Québec est donc global et favorise le progrès technologique au service de l'humain et de son environnement.

Motivations

Le Parti vert du Québec croit que le développement énergétique du Québec doit nécessairement s'exercer dans le cadre d'une démarche du développement durable. Le PVQ croit que la résolution du problème des changements climatiques passe par la détermination d'un choix de société vers le développement durable. Ce choix doit être planifié et éprouvé afin d'avoir la certitude d'atteindre tous les objectifs de développement durable.

Le projet de la construction et de l'opération du port méthanier de Rabaska ne rencontre pas ces objectifs.

Justification du Projet.

Bien qu'il soit établi que le gaz naturel est moins polluant que le charbon ou le mazout, aucun approvisionnement supplémentaire de gaz naturel n'a permis la fermeture d'une seule centrale thermique au mazout ou au charbon, ni au Canada ni au États-Unis. Il est utopiste, voire démagogique, d'affirmer qu'un approvisionnement accru de gaz naturel réduira les émissions de gaz à effet de serre du continent nord-américain.

La consommation de gaz naturel au Québec est relativement faible. En 2002, le gaz naturel ne représentait que moins de 13 % de l'énergie consommée au Québec¹. La consommation de gaz naturel est d'environ 6 milliards m³ et seulement 5,8% des résidences utilisent le gaz naturel comme source d'énergie de chauffage.

¹ *Énergie au Québec*, 2004, Gouvernement du Québec

Trois projets de port méthanier sont en cours au Québec : le présent projet de Rabaska, celui de Gros-Cacouna et celui de Grande-Anse au Saguenay. Il nous faut donc considérer le présent projet comme faisant partie d'un vaste projet d'implantation de ports méthaniers. Si ces projets deviennent réalité, ce sera plus de 20 milliards de m³ supplémentaires qui seront livrés ! Tous ces m³ supplémentaires seront consommés en grande partie à l'extérieur du Québec.

Le partenaire principal de ce projet, Gaz Métro Inc., incite par sa campagne « Vivez en bleu » les nouvelles habitations à se munir d'un système de chauffage au gaz naturel et ainsi créer une demande. Cette option de chauffage va à l'encontre du développement durable. Bien que cette option soit sur le plan environnemental préférable au chauffage au mazout, il faut néanmoins privilégier les systèmes de géothermie qui sont de loin beaucoup plus efficaces et qui n'émettent, au Québec, aucun gaz à effet de serre.

Nous sommes d'avis que nous ne pourrions jamais régler le problème des changements climatiques et de la destruction des ressources sans changer notre niveau de consommation d'énergie. De même, la réduction des émissions polluantes en Ontario et aux États-Unis doivent se faire par une réduction de la consommation d'énergie et l'implantation de sources d'énergie renouvelable telles que l'énergie éolienne ou solaire et non par le recours d'une autre forme d'énergie fossile comme le gaz naturel.

Nous ne pourrions jamais régler le problème des changements climatiques et de la destruction des ressources sans changer notre niveau de consommation d'énergie.

De plus, le gouvernement de l'Ontario a planifié de construire deux centrales nucléaires² et une partie importante de l'électricité que produira le projet de barrage Eastmain 1A ira vers l'Ontario. En se dotant d'une bonne politique d'efficacité énergétique, l'Ontario n'aura pas besoin de gaz naturel supplémentaire.

Environnement et changements climatiques

Les changements climatiques sont une réalité scientifique et constituent la menace la plus sérieuse au développement de l'humanité.

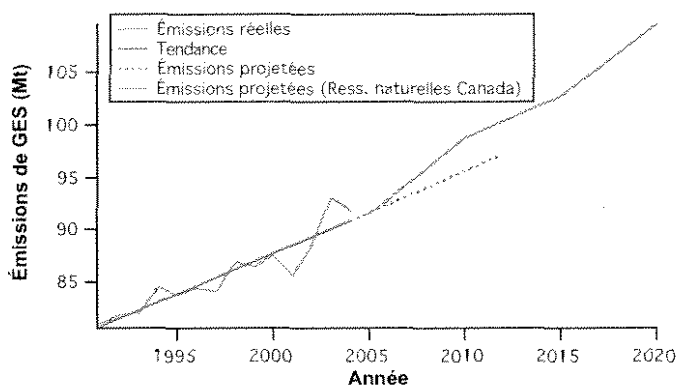
Selon le rapport de l'ancien économiste de la Banque Mondiale Nicholas Stern³ publié récemment, les pays industrialisés doivent réduire leurs émissions des gaz à effet de serre (GES) de 80% d'ici 2050 pour uniquement stabiliser la concentration des GES à 550 ppm, ce qui est le double de celle de la période préindustrielle. Cela correspond à une réduction d'environ 4% par année pour les 40 prochaines années. Si rien n'est fait, M. Stern estime que les dommages à l'économie mondiale seront semblables à ceux de la grande dépression du début du XX^e siècle, mais sans espoir de retour !

² Le Devoir, mardi 20 juin 2006, a6.

³ Stern Review : 2006, http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/sternreview_translations.cfm

Il est plus que temps de réduire nos émissions actuelles plutôt qu'à nous concentrer uniquement à réduire nos émissions futures ! Ce projet ne démontre aucunement qu'il va contribuer à réduire nos émissions actuelles. Les spéculations de réduction sont conditionnelles à des décisions politiques qui sont loin d'être acquises. Bien au contraire, les tendances ont toujours montré que qu'une plus grande utilisation de carburants fossiles implique entraînait davantage d'émissions de GES.

Les émissions des GES ne cessent d'augmenter au Québec : plus de 13% d'augmentation entre 1991 et 2004. Si la tendance se maintient entre 2004 et 2012, les émissions auront augmenté de près de 7% !



Évolution réelle et projetée des émissions de GES au Québec⁴.

Le ministère des ressources naturelles du Canada prévoit, au Québec, une augmentation des émissions de GES de près de 20% entre 2005 et 2020⁴. De ces 20%, 3 % sont attribuables à l'utilisation de gaz dans des futures centrales thermiques et près de 2 % à l'utilisation accrue du gaz dans le secteur commercial. Selon ce document, entre 2005 et 2020 la consommation de gaz naturel devrait augmenter de 16 % dans le secteur résidentiel, de 43 % dans le secteur commercial et de 7 % dans le secteur industriel. Au cours de cette période, on prévoit au Québec une augmentation de la demande de 12 %.

En Ontario, Ressources naturelles Canada prévoit que les émissions de GES augmenterait également de 20 % entre 2005 et 2020. Selon le même document, cette augmentation aura lieu même si, comme le prévoit hypothétiquement le document, les centrales thermiques au charbon sont remplacées par des centrales au gaz. L'argument du promoteur se voit ainsi contredit par Ressources naturelles Canada. De plus, Ressources naturelles Canada prévoit une diminution de l'énergie nucléaire de 1 GW sur cette période, alors que le gouvernement McGuinty prévoit de construire au moins deux nouvelles centrales nucléaires, ce qui fera passer la puissance nucléaire actuelle de 11,2 GW à 14 GW.

⁴ Perspectives énergétiques du Canada, scénario de référence de 2006, Ressources naturelles Canada, 2006.

En Ontario, la consommation de gaz naturel devrait augmenter de 14 % dans le secteur résidentiel, de 48 % dans le secteur commercial et de 8 % dans le secteur industriel. Pendant cette période, on prévoit en Ontario une augmentation de la demande en gaz de 20 %.

Le projet anticipe des émissions directes de 140 000 tonnes de GES par an. Cependant la totalité du gaz livré sera brûlée et émise dans l'atmosphère et s'ajoutera aux émissions actuelles. Le projet envisage de livrer 500 Mpi³/j de gaz et 600 Mpi³/j en période de pointe. En utilisant un facteur de conversion⁵ de 2,668 g de CO₂ par m³ ou encore 0,0720 g/pi³, cela correspondra à une augmentation des émissions de plus de 14 Mt par année. En y ajoutant les émissions identiques provenant du projet de Gros-Cacouna et de celui du Saguenay qui livrera 1 000 Mpi³ de gaz par jour, on comptabilisera une augmentation de près de 54 Mt de GES ! Ce qui correspond à 60 % des émissions actuelles du Québec.

Économie

Les évaluations des retombées économiques élaborées par le promoteur sont exagérées pour plusieurs raisons.

Le coût total du projet est de 840 M\$ et ne créera que 70 postes permanents et 220 emplois indirects. Ceci correspond à un faible 0,36 emploi par M\$ investi. Les économies reliées à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables sont beaucoup plus créatrices d'emplois avec respectivement 36,3 emplois/M\$ et 12,2 emplois/M\$⁶. Même en comptant les 4 626 emplois-années lors de la phase de construction, ce qui correspond à 231 emplois sur une période de 20 ans, nous arrivons à 0,63 emplois/M\$ investi, ce qui est encore très loin du nombre d'emplois générés par le domaine de l'efficacité énergétique.

Non seulement l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables contribuent beaucoup plus efficacement à l'économie locale et nationale, mais elle sont, de loin, plus bénéfiques pour l'environnement. Ainsi pourquoi donc investir dans une économie peu performante et, de surcroît, en le déclin ?

En considérant que le gaz livré et une fois brûlé contribuera à une augmentation 14 Mt de GES par année et en calculant le coût de ces émissions à 25\$ la tonne de GES, on obtient la somme de 350 M\$ par année. Soit 8,5 Milliards de dollars sur une période de 20 ans en comptant 2 % d'inflation. Ce résultat annule toutes les retombées économiques prévues par le promoteur.

Quant à la réduction de 5% du prix du gaz naturel que le projet engendrera dans un avenir proche, soyons très sceptiques. Aucun modèle économique n'a pu prédire le cours du prix du gaz au-delà d'une année. L'exemple des débats sur la centrale thermique du Suroît et celui de Bécancour en sont la preuve. Le prix de l'électricité produit par la centrale thermique de Bécancour est présentement de plus de 10 ¢/kWh, alors que les économistes prévoyaient environ 6 ¢/kWh !! Soit 66% de plus !

⁵ Association canadienne des fabricants de produits chimiques.

⁶ Pembina Institute (1999), *Economic Development from Renewable Energy*, Yukon Opportunities, 29 p.

De plus, si en Ontario et aux États-Unis des centrales thermiques aux gaz s'ajoutent aux parcs énergétiques, on constatera une diminution de la demande en électricité propre québécoise. Cette perte de vente potentielle nuira au développement du Québec. Il apparaît clairement qu'autoriser un tel projet constitue un non-sens économique à long terme pour le Québec.

De 2005 à 2020, Ressources Naturelles Canada prévoit que le Québec augmentera sa consommation annuelle de 1,2 milliard de m³ et l'Ontario augmentera la sienne de 4,8 milliards de m³. Les différents projets de ports méthaniers proposent de livrer 20 milliards de m³ ! Ainsi 14 milliards de m³ (70 %) iront aux États-Unis, soit par le cadre des présents projets, soit par l'intermédiaire du gaz albertain libéré par l'approvisionnement provenant des présents projets.

Sécurité et souveraineté

La demande en gaz naturel au Québec est faible comparativement à celle de nos voisins. La majeure partie de ce gaz sera donc vendue en Ontario et, comme on vient de le voir, majoritairement aux États-Unis. Advenant la réalisation de ce projet, les Américains se retrouveront en situation de dépendance énergétique face au Québec. Pourront-ils, en invoquant des raisons de sécurité nationale, contrôler leur approvisionnement et, par conséquent, risquer de réduire considérablement notre souveraineté politique et géographique ? L'exemple des sables bitumineux de l'Alberta et de l'approvisionnement d'énergie aux États-Unis montre à quel point la souveraineté du Canada est faible face à notre voisin. Pourquoi, dans ce cas, favoriser nous même notre perte de souveraineté ?

De plus, la mise en œuvre de ce projet et des deux autres contribuera à augmenter substantiellement la menace terroriste au Québec. Pourquoi augmenter ce risque seulement pour approvisionner nos voisins insatiables en énergie ? Ce risque est inacceptable.

Conclusion

Pour assurer la sécurité énergétique du Québec et de ses voisins, il est impératif d'augmenter l'efficacité énergétique de notre économie et de réduire notre consommation d'énergie.

Les projets de port méthanier ne sont pas des projets de développement durable. Ils contribuent non seulement à augmenter substantiellement les émissions de gaz à effet de serre au Québec et au Canada, mais réduisent sensiblement la souveraineté et la sécurité du Québec. Dans cette optique, le Parti vert du Québec estime que ces projets devraient être abandonnés.

Dans le cas où les projets de port méthanier permettraient éventuellement à l'Ontario de construire des centrales thermiques au gaz, l'exportation massive d'électricité faite à partir d'énergie renouvelable comme l'hydro-électricité et surtout d'éolien sera entravée. Cette réduction de demande d'exportation ralentira la prospérité du Québec. D'une part, le projet de Rabaska, comme les autres projets de ports méthanier, entraînera des émissions supplémentaires de GES, mais en plus il contribuera à bloquer des parts futures de marché de la société d'État qu'est Hydro-Québec.

En s'appuyant sur ces différentes analyses, le Parti vert vous recommande de ne pas cautionner le Projet Rabaska et de recommander au gouvernement du Québec de ne pas en autoriser l'implantation.

